

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA PLANTATION D'ARBUSTES MELLIFÈRES AU PARC SPORTIF DE LA MARNIÈRE

1 annexe

La commune a sollicité la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir son appui financier au titre de la plantation d'arbustes mellifères au parc sportif de la Marnière.

Par délibération n° BM2019/05/21/01 du 21 mai 2019, la Métropole du Grand Paris a décidé de donner une suite favorable à la demande de la Ville et de lui attribuer une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 4 054 €, soit 50 % de la dépense subventionnable, sous condition d'acceptation et de signature de la convention présentée en annexe.

La dépense prévisionnelle estimée à 8 107 € HT, est relative à la création d'une haie bocagère en double plantation quinconce et engazonnement du plateau sportif.

La subvention étant notifiée, il convient désormais de signer la convention avec la Métropole du Grand Paris pour obtenir son versement.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention de partenariat relative au financement de la plantation d'arbustes mellifères sur le parc sportif de la Marnière de la commune de Marolles-en-Brie, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.